

CERTIFICAT MEDICAL

De non-contre-indication à la pratique du VOVINAM Viêt Vo Dao

Légalement, le certificat médical est obligatoire :

- Pour **tous les nouveaux** licenciés Vovinam
- Pour toute participation à une compétition
- Une pratique loisir et bien être

Viêt Vo Dao

Comment procéder pour faire enregistrer votre certificat !
cour d'essai

1. Faites remplir ce coupon « Certificat médical » par un médecin
 examiné

Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat ou sa copie devra

- Comporter votre numéro de licence
- Viser la pratique du Vovinam « en et hors compétition »
- Dater moins de 12 mois, le certificat est valable 3 ans

2. Remettez le rapidement à l'association Vovinam Saint Paul 974
 Soit par email , par voie postale , pour enregistrement a un cour d'essai

- Par courrier . vovinam Saint Paul
 183 Chemin Mazeau grand fond
 97424 Piton St LEU
- Mail : vovinam.stpaul974@gmail.com

3. Conserver une copie de votre certificat médical
 Elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de votre inscription

VoViNaM Viêt Vo Dao

CERTIFICAT MEDICAL

De non-contre-indication à la pratique du VOVINAM

Pour tous les nouveaux licenciés et adhérents aux

Je soussigné (e), Docteur en Médecine, certifie avoir

M. Mme .Melle.....

Âgé(e) deans,

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques
apparents contre-indiquant la pratique du Vovinam Viêt Vo Dao
hors compétition pour l'année et cour d'essai

Date le

Docteur

Cachet du Médecin